



## **Communiqué de presse du 10/11/2025**

### **NOUVEAU REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'AIDE AUX ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL**

Vendredi 7 novembre à Lacaune, près de 80 associations du territoire intercommunal ont répondu présentes à la rencontre organisée par le pôle « service à la population » autour du nouveau règlement d'attribution des subventions associatives.

Le nouveau règlement a été présenté par Lisa Portes, directrice générale adjointe à l'attractivité territoriale, et Francis Cros, Président de la communauté de communes.

Ce fut un moment d'échange riche et constructif pour renforcer le partenariat entre la CCHL et le tissu associatif local, orchestré par l'espace de vie sociale intercommunal l'Arc-en-Ciel.

#### **Ce règlement, désormais en vigueur, vise à :**

- Clarifier les critères d'éligibilité et les priorités de financement
- Promouvoir les **projets à portée intercommunale et écoresponsables**
- Renforcer la transparence et l'équité dans l'attribution des aides
- Encourager les engagements citoyens et républicains

*La collectivité précise que l'aide attribuée par le biais de ce nouveau règlement vient en supplément de la part de la subvention déjà versée par la CCHL via les communes.*

Exceptionnellement cette année, les associations auront **jusqu'au 31 JANVIER 2026** pour déposer leur dossier de demande de subvention.

## **Pour être éligible, l'association doit :**

- Être déclarée et enregistrée au RNA
- Disposer d'un numéro SIRET
- Justifier d'un an d'activité
- Respecter les principes de gouvernance démocratique et de transparence financière

**Les projets doivent intégrer une démarche écoresponsable et respecter la charte de développement durable de la vie associative du Haut-Languedoc.**

**Dossier à adresser à : Monsieur le Président Communauté de Communes du Haut-Languedoc 5 rue de l'artisanat – ZA de Bel Air – 81230 LACAUNE**

### **[ Besoin d'aide ? ]**

Contactez Marjolaine à l'Espace de Vie Sociale Intercommunal L'Arc en Ciel

- [evs@cchautlanguedoc.fr](mailto:evs@cchautlanguedoc.fr)
- 07 52 05 44 30
- dossier disponible en ligne ou sur demande à l'Espace de vie Sociale

### **Les plus de la CCHL pour les associations**

#### **• prêt des minibus**

Contactez l'accueil

05.32.11.09.25

ou [contact@cchautlangedoc.fr](mailto:contact@cchautlangedoc.fr)

#### **• renfort en bacs de tri pour vos manifestations**

Contactez le service prévention déchets

06.56.66.27.38

[prev.dechets@cchautlanguedoc.fr](mailto:prev.dechets@cchautlanguedoc.fr)